

Chacun interprète à sa manière
la musique des cieux.

(Proverbe chinois)



N° 007

PRIX
200^{UM}

Directeur de Publication
Isselmou Ould Moustapha
Autorisation N° 004 du 19.01.2006/ DPDSC/ MIPT

Siège social: Ksar ANC 04
Tél.: 222 524 18 00
Fax.: 222 525 80 87
GSM: 631 92 07 & 690 52 79
E-Mail: journaltahalil@yahoo.fr
BP.: 5205 Nouakchott -Mauritanie

HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS
ET D'ANALYSES

LUNDI 010 AVRIL 2006

Grogne des pêcheurs artisansaux

Après les manifestations organisées au mois de février 2006 contre le renouvellement des accords de pêches avec l'Union Européenne qui avait été perçues à l'époque comme des manœuvres destinées à masquer l'échec du ministre des Pêches et de l'Economie maritime à parvenir à un accord meilleur qu'au précédent avec l'Union Européenne, les pêcheurs artisans ont organisé la semaine dernière un sit-in au ministère des Pêches pour protester contre les taxes de droit d'accès à la ressource, revues tout récemment à la hausse, par le ministère.

Lire page 2

Partis politiques

"L'ALTERNATIVE"

se lance dans l'arène

C'est devant un parterre de journalistes de la presse nationale et internationale que M Mohamed Yehdih Ould Moctar El Hassen, le président du parti de "l'Alternative" a donné le samedi 8 mars au siège du parti situé en face de l'Ambassade de Russie à Nouakchott la première conférence de presse de ce parti.

Lire page 6

Finale du Tournoi Challenge BMCI

Le lycée Zem-Zem remporte le trophée

La finale de la deuxième édition du tournoi scolaire dénommé Challenge BMCI a été remportée par le Lycée Zem-Zem aux dépens du collège du Ksar sur la marque équilibrée de deux buts à un (2-1) au terme d'une partie éprement disputée.

Lire page 11

La problématique du quota des femmes en Mauritanie

PAR M^{me} JEMILA MINT
ICHIDDOU, AVOCATE



Modification de la loi 94-012 portant statut de la magistrature

DES MAGISTRATS DÉMISSIONNENT, ... le ministre de la justice s'explique

Après avoir sorti d'une réunion extraordinaire du Conseil supérieur de la magistrature, Me Mahfoudh Ould Bettah le ministre de la justice donnait une conférence de presse le 7 avril dans laquelle il a expliqué le nouveau projet d'ordonnance adopté lors du conseil des ministres du 5 avril.

Un texte qui a modifié certaines dispositions de la loi organique no 94-012 du 17 février 1994 portant statut de la Magistrature et qui a suscité bien des remous dans le milieu des magistrats, avant et après son adoption.

Regroupés, pour mieux se défendre au sein du syndicat de magistrats de Mauritanie, les magistrats se verront refuser par le Procureur Général Ould Teguedi de se syndiquer, arguant un manquement à la procédure de reconnaissance de ce syndicat autorisé par le Procureur de la République Ould Nahi. Et le texte décrié par les pouvoirs qu'il donne en matière de recrutement au ministère de la justice est finalement passé comme une lettre à la poste. Des magistrats ont donc démissionné et le Conseil supérieur de la magistrature a accepté leurs démissions et les aussitôt fait remplacer. Comme pour leur dire bon débarras ! Me Bettah qui sait qu'on ne peut pas faire une omelette sans casser des œufs, a eu sa réforme. Quelle réforme ?

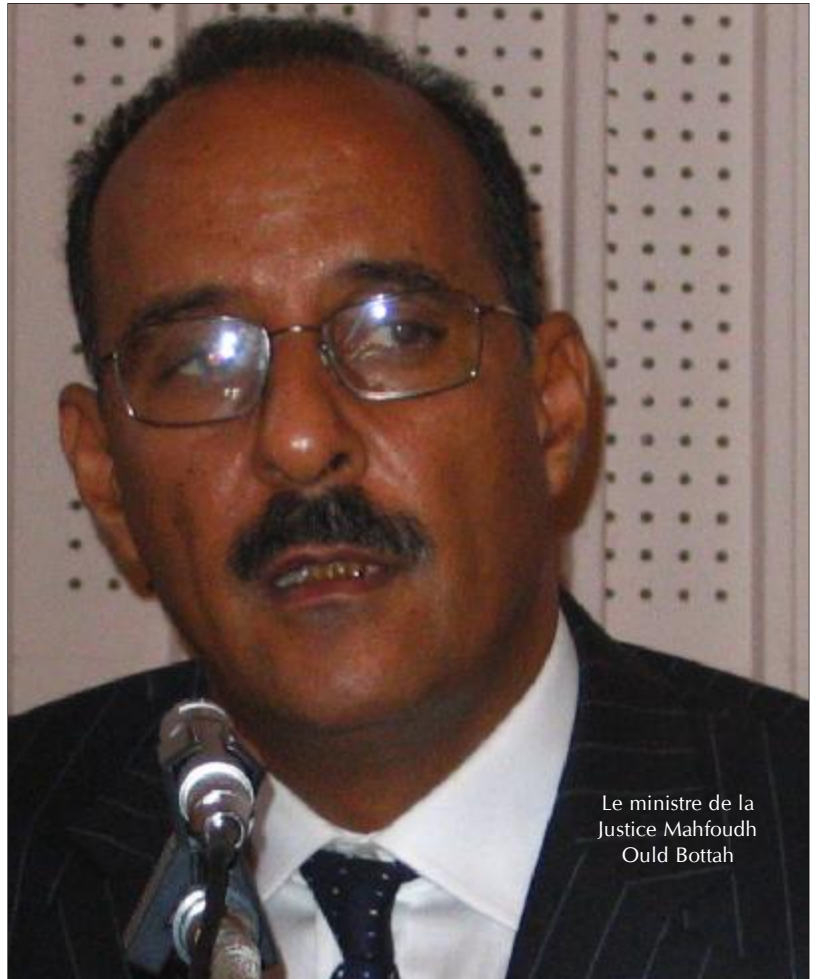
A la recherche de la "compétence et de l'expérience"

Au cours de la conférence de presse du 7 avril Me Mahfoudh Ould Bettah, a expliqué le contenu de la réforme engagée, laquelle constitue une priorité conformément aux recommandations des journées nationales de concertation. Selon le ministre de la justice, la réforme a été marquée par "une allocation importante de ressources pour

améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats et l'adaptation du statut de la magistrature pour rendre le recrutement plus efficient et pour moraliser la fonction".

En plus, le nouveau statut de la magistrature dispense du concours et du stage pour accéder à la fonction de magistrat les avocats ayant 10 ans d'exercice effectif, ainsi que les professeurs en droit ou en charia ayant enseigné pendant cinq ans au moins et les greffiers en chef ayant 10 ans d'ancienneté et disposant d'une maîtrise en droit ou en charia.

Suite en page 3



Le ministre de la Justice Mahfoudh Ould Bettah

Lettre à mon frère Bilal

PAR ABDEL KADER OULD MOHAMED - JURISTE, ANCIEN SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Cher frère,

L'histoire individualisée de l'esclavage et de la Torture complète, sans doute, la triste "encyclopédie du film noir" que tu as pu consulter au fond de l'épouvantable cellule. Au vu de ce scénario proposé, tu as été bien inspiré en essayant d'extirper ce couple maléfique à une réalité, celle de notre pays, aussi affreuse qu'alambiquée.

A elle seule, l'imagination qui t'a conduit à te mettre dans la peau d'un "Bilal" pour restituer le roman d'un tragique vécu évoque, bien au delà des

"écritures arabes", l'épopée d'un saint Spartacus symbolisant la liberté acquise par des hommes qui, face à une infernale servitude, se sont recommandés, la patience et la vérité.

C'est au cœur de ces deux vertus fondatrices d'une véritable théologie de l'émancipation que H.A.L GRAIC, le scénariste du film Mohammed, le messager de Dieu (Arrissala) a, peut être, trouvé l'inspiration pour son roman historique intitulé, lui aussi, Bilal, le serviteur du Prophète.

Suite en page 6



1^{er} OPÉRATEUR GSM
DE MAURITANIE